



Portrait actuel des AIPL

Portrait actuel des AIPL

1. Pourcentage actuel de protection du territoire
2. Pourcentage actuel d'AIPL par UA
3. Cadence d'implantation des scénarios intensifs
 - Nouveaux scénarios intensifs en sapinières 2023

1. Pourcentage actuel de protection du territoire

3

1. Aires protégées MELCCFP
2. Aires protégées MRNF
3. Aires protégées candidates
4. Exclusions de récolte
5. Pentes fortes et lisières boisées

1. Pourcentage actuel de protection du territoire

4

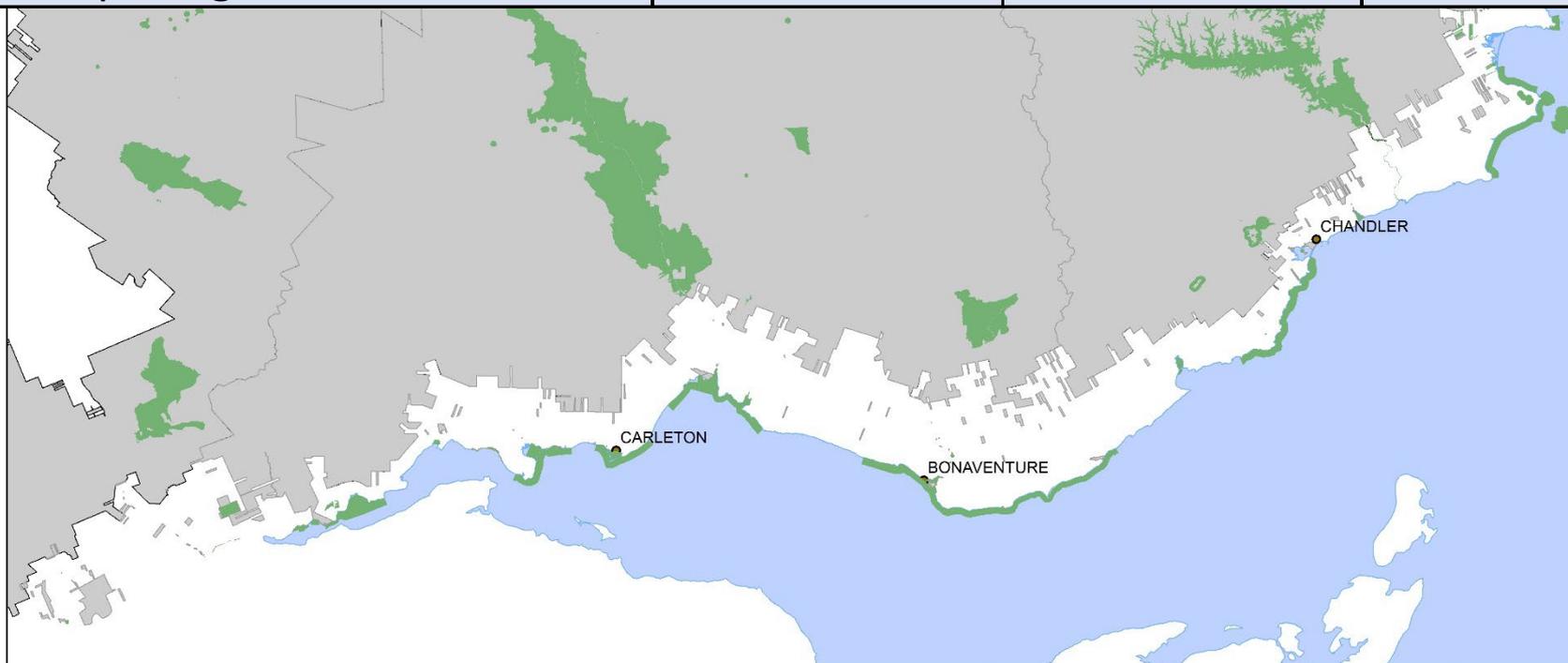
1. Aires protégées MELCCFP

- Aires protégées inscrites au registre du MELCCFP (excluant les aires de confinement du cerf de Virginie)
- Zone d'habitat essentielle (ZHE) du caribou
- Habitats d'espèces menacées et vulnérables (EMVS)

1. Aires protégées MELCCFP



Type de protection	Superficie (ha)	Pourcentage de la région	Cumulatif
1. Aires protégées MELCCFP	269 330	16%	16%



1. Pourcentage actuel de protection du territoire

6

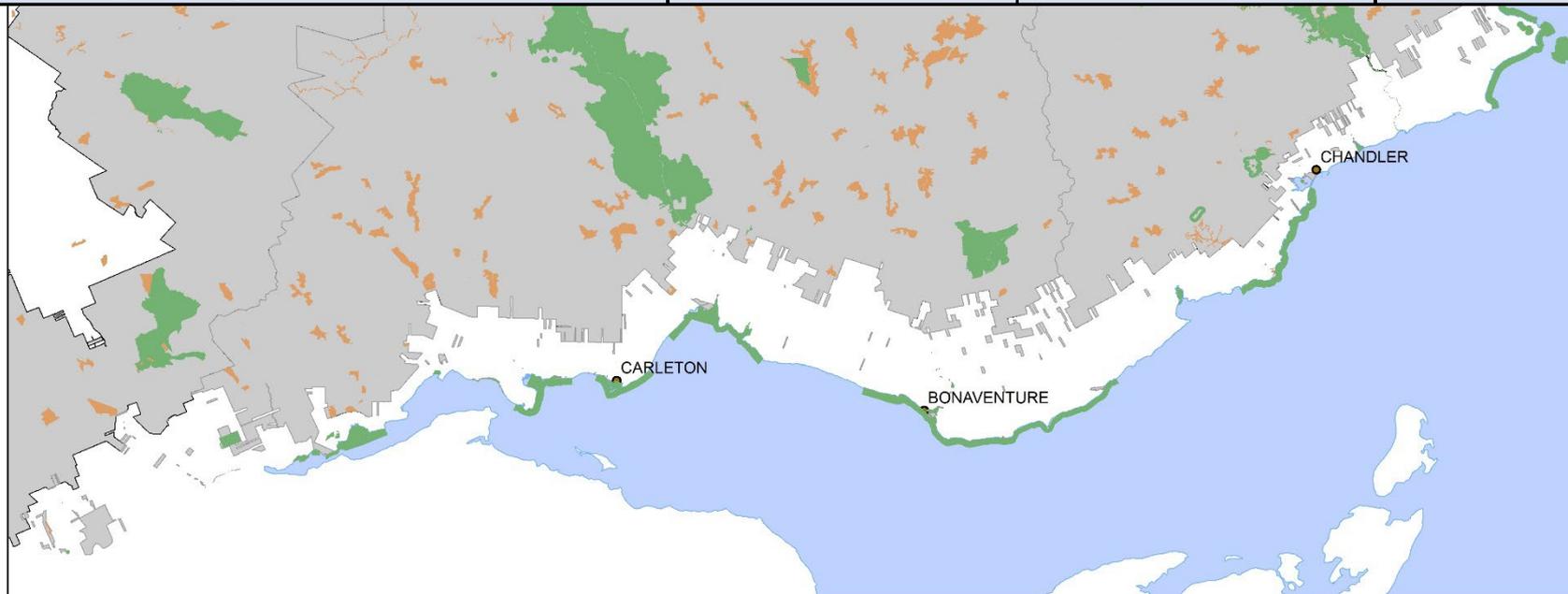
2. Aires protégées MRNF

- Refuges biologiques (désignés et projets)
- Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) (désignés et projets)
- Milieux humides d'intérêt (MHI) (désignés et projets)
- Étangs vernaux
- Marécages arborescents (RADF)

1. Aires protégées MRNF



Type de protection	Superficie (ha)	Pourcentage de la région	Cumulatif
1. Aires protégées MELCCFP	269 330	16%	16%
2. Aires protégées MRNF	52 801	3%	19%



1. Pourcentage actuel de protection du territoire

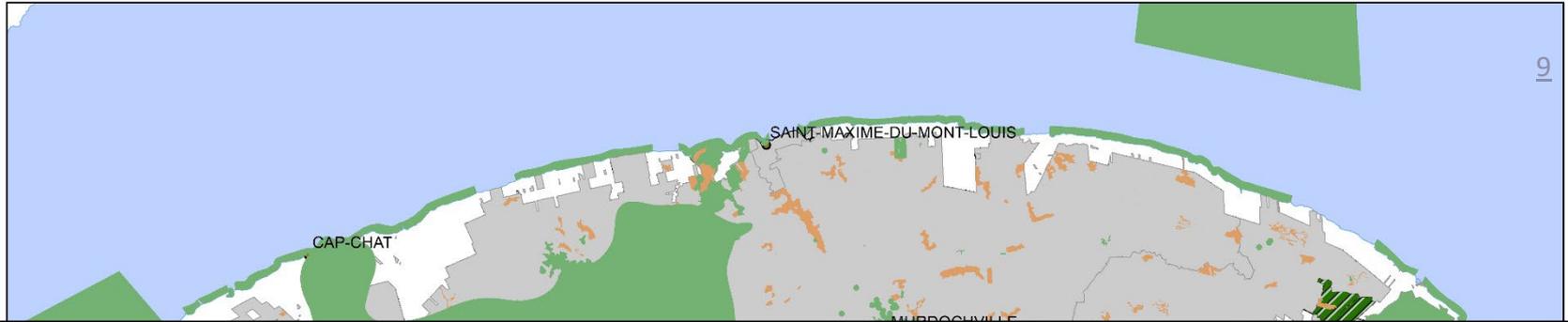
3. Aires protégées candidates

Ces aires sont rendu à différentes étapes du processus de désignation et il reste une incertitude à savoir si elles seront véritablement désignées.

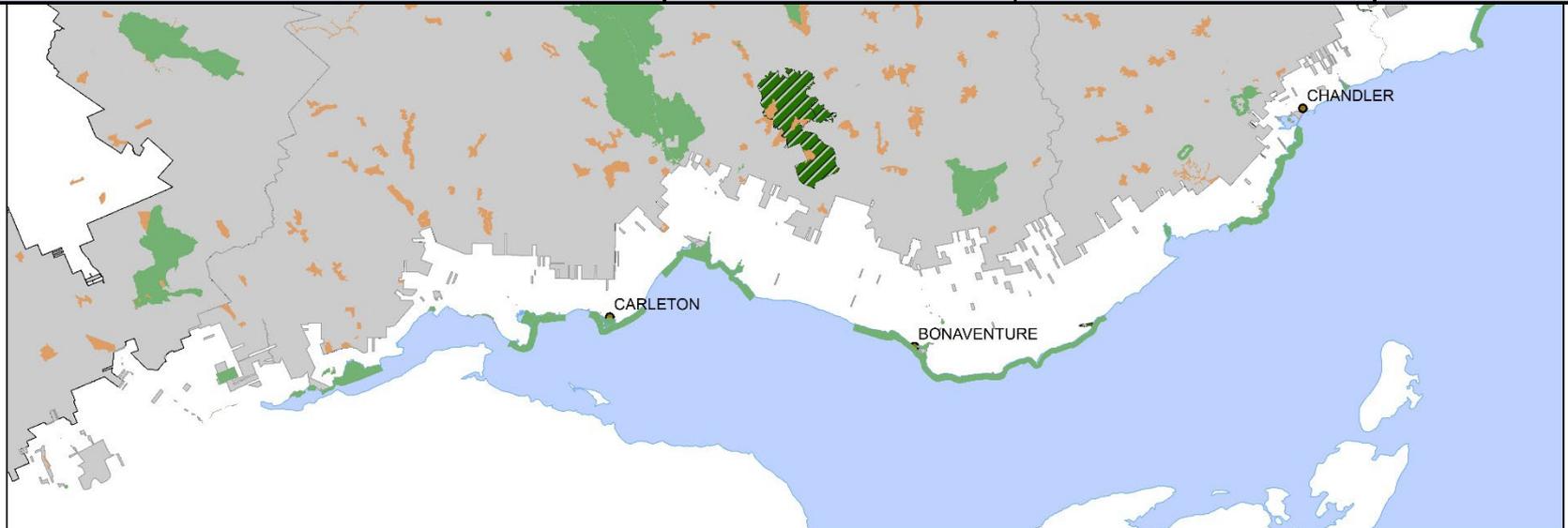
En attendant, ces superficies sont gelées à la récolte.

Par exemple : Grande-Rivière, Pin rouge, Tête de la rivière Saint-Jean, Corridor Forillon.

3. Aires protégées candidates



Type de protection	Superficie (ha)	Pourcentage de la région	Cumulatif
1. Aires protégées MELCCFP	269 330	16%	16%
2. Aires protégées MRNF	52 801	3%	19%
3. Aires protégées candidates	46 976	3%	22%



1. Pourcentage actuel de protection du territoire

10

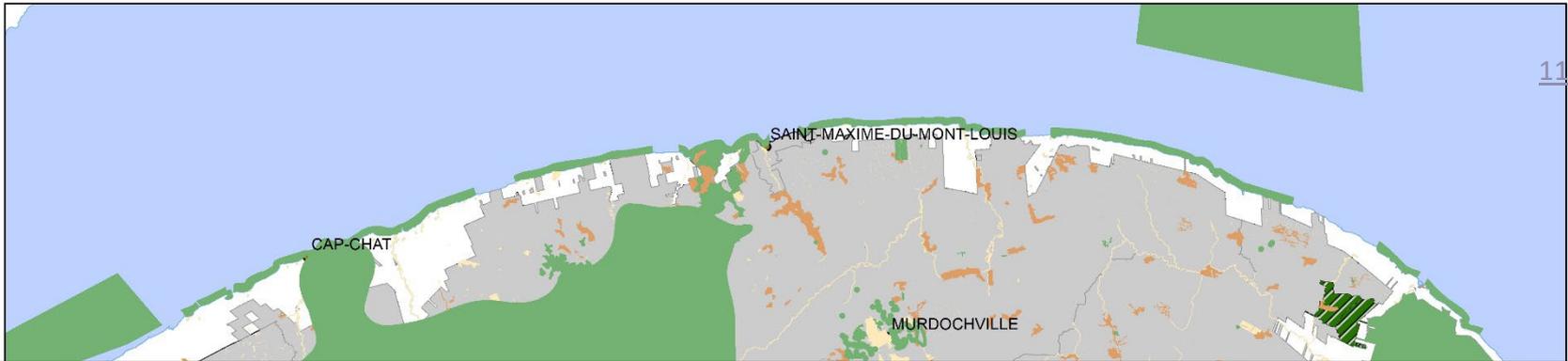
4. Exclusions de récolte

Dans le jargon : codes d'«Impact 01», c'est-à-dire interdiction de récolte

Par exemple :

- Sites de villégiature
- Protections de rivières à saumon
- Terrains sous bail

4. Exclusions de récolte



Type de protection	Superficie (ha)	Pourcentage de la région	Cumulatif
1. Aires protégées MELCCFP	269 330	16%	16%
2. Aires protégées MRNF	52 801	3%	19%
3. Aires protégées candidates	46 976	3%	22%
4. Nouvelles exclusions de récolte	29 908	2%	23%



1. Pourcentage actuel de protection du territoire

12

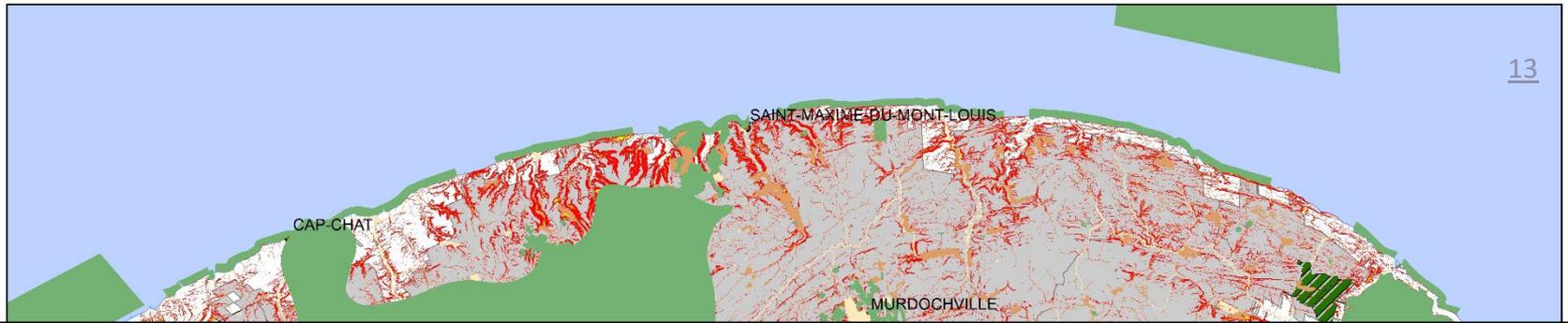
5. Pentes fortes et lisières boisées

Pentes fortes : plus de 40 %

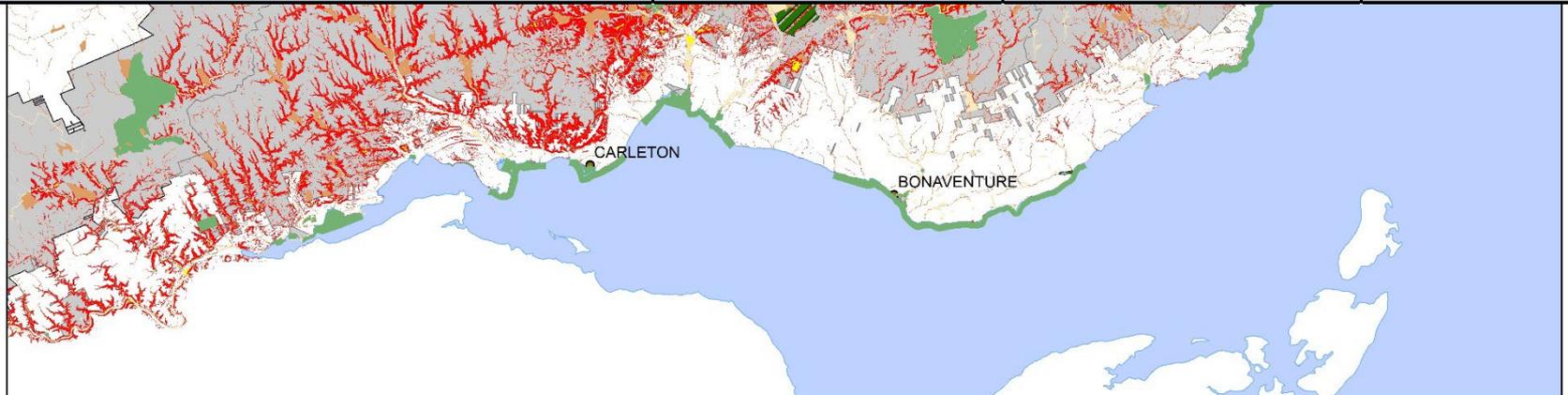
Lisières boisées de 20 m de largeur laissées en vertu du RADF en bordure des ruisseaux permanents.

Celles-ci sont retirées du calcul de possibilité forestière depuis 2023.

5. Pentes fortes et lisières boisées



Type de protection	Superficie (ha)	Pourcentage de la région	Cumulatif
1. Aires protégées MELCCFP	269 330	16%	16%
2. Aires protégées MRNF	52 801	3%	19%
3. Aires protégées candidates	46 976	3%	22%
4. Nouvelles exclusions de récolte	29 908	2%	23%
5. Pentes fortes et lisières boisées	361 056	21%	45%



Portrait actuel des AIPL



14

1. Pourcentage actuel de protection du territoire
2. Pourcentage actuel d'AIPL par UA
3. Cadence d'implantation des scénarios intensifs
 - Nouveaux scénarios intensifs en sapinières 2023

2. Pourcentage actuel d'A IPL par UA



15

Depuis l'inscription officielle des AIPL au registre, de nouveaux usages ou protections ont été ajoutées sur le territoire, certaines ayant préséance sur les AIPL.

Par exemple :

- Zone d'habitat essentielle (ZHE) du caribou
- Potentiel acéricole à prioriser (PAP)
- Aires protégées (Rivière Cascapédia, Mont Saint-Pierre)

2. Pourcentage actuel d'A IPL par UA

16

Superficie AIPL Officiel (ha)	Superficie AIPL mise à jour Usages (ha)	Superficie AIPL mise à jour Aires candidates (ha)
221 063	218 948	216 063
	-2 115	- 2 884

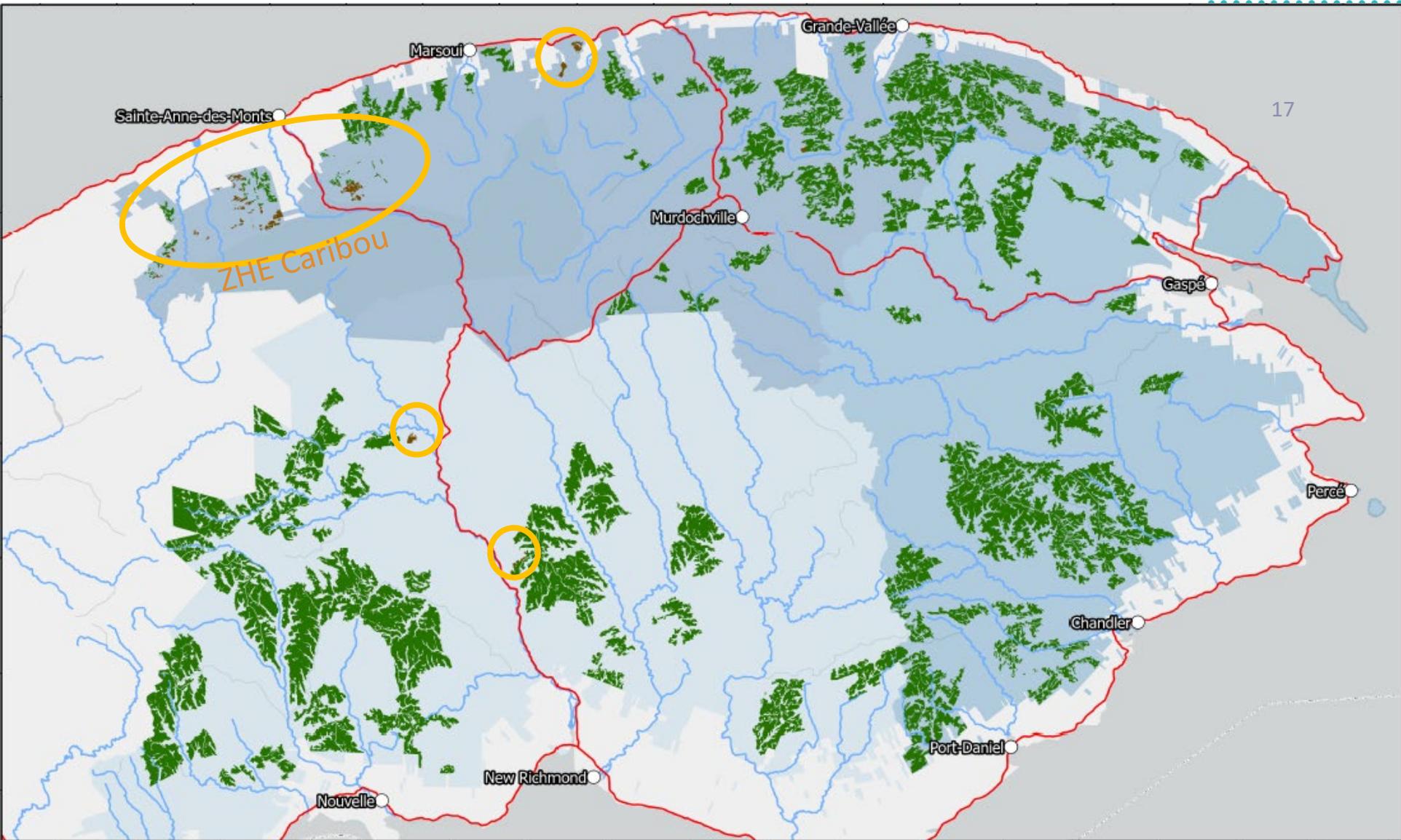


Usages forestiers et retrait de fragments résiduels



Retrait des aires protégées candidates

UA	11161	11262	11263	Pourcentage de la superficie forestière productive de l'UA
Superficie actuelle en AIPL	100 924	67 697	50 312	
Registre	14,9 %	15 %	11,4 %	
Actuel	14 %	14,5 %	10,8 %	



Portrait actuel des AIPL



18

1. Pourcentage actuel de protection du territoire
2. Pourcentage actuel d'AIPL par UA
3. Cadence d'implantation des scénarios intensifs
 - Nouveaux scénarios intensifs en sapinières 2023

Cadence d'implantation des scénarios intensifs

19

N.B. La cible de 15 % d'A IPL n'est pas identifiée dans l'UA 11263, où les superficies identifiées correspondent à 11,4 %.

Extrait de la fiche VOIC

Les scénarios d'intensification sont mis en œuvre progressivement sur les sites désignés en fonction des budgets (limitants) et des superficies disponibles à la récolte.

La cadence annuelle d'implantation a été déterminée sur la base du pourcentage des superficies matures (15 prochaines années) localisées dans les A IPL et dans les types de forêts désirés. Le ratio ainsi obtenu est appliqué à la superficie prévue en coupe de régénération afin d'établir une cible annuelle régulière.

Cadence d'implantation des scénarios intensifs

20

Tableau 1 : Superficies des scénarios d'intensification implantés et planifiés

Unité d'aménagement	111-61	112-62	112-63
Superficie intensive existante (antérieure à 2013)			
Superficie (ha)	16 030	5 050	1 520
Superficie	2 %	1 %	0,3 %
Scénarios intensifs amorcés 2013-2018			
Superficie de résineux (ha/an)	169	163	197
Superficie de feuillus (ha/an)	51	0	0
Cadence implantation (%/an)	0,03 %	0,04 %	0,04 %
Cible implantation 2018 et suivante			
Superficie de résineux prévue (ha/an)	750	400	400
Superficie de feuillus prévue (ha/an)	55	0	0
Cadence implantation prévue (%/an)	0,12 %	0,09 %	0,09 %
% superficie intensive supplémentaire dans 60 ans	7 %	5 %	5 %
% superficie intensive totale dans 60 ans	10 %	7 %	6 %

Note : Données en date d'octobre 2016.

Nouveaux scénarios intensifs en sapinière

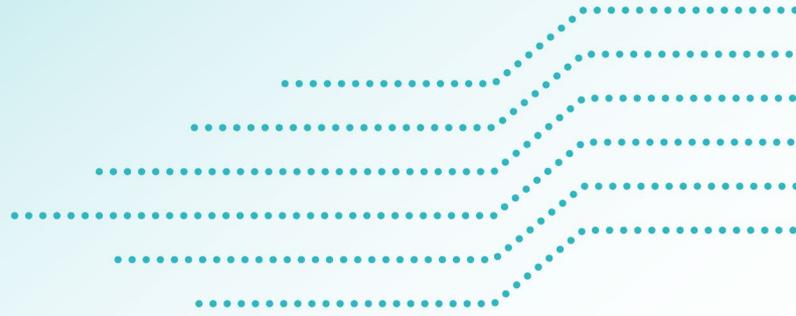


21

- L'implantation d'un scénario intensif se fait au moment du premier suivi après la récolte pour les coupes totales et au moment de prescrire la coupe pour les coupes partielles.
- Lorsqu'un peuplement est déjà bien régénéré en sapin, la régénération naturelle est favorisée, plutôt que de reboiser en épinettes à densité élevée comme le prévoient les scénarios intensifs.
- Ainsi, l'implantation d'un scénario intensif doit donc attendre la révolution suivante.

Nouveaux scénarios intensifs en sapinière

- Pour le prochain calcul de possibilité forestière 2028, des scénarios intensifs en sapinière ont été développés, ce qui permettra de démarrer plus rapidement des scénarios intensifs dans les peuplements bien régénérés en sapin.
- CPRS-EPC-EC et possiblement CPRS-DEG-EPC-EC en peuplement naturel



Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Septembre 2023